



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-
DE-CALAIS
POLE PILOTAGE ET RESSOURCES
Division Gestion Ressources Humaines et de la
Formation Professionnelle

5, Rue du Docteur Brassart
SP 15
62034 ARRAS CEDEX
Téléphone : 03 21 23 68 00

Affaire suivie par : Bruno BENARD, Bruno DEFLANDRE et
Jean-Pierre SANTERNE

Téléphone : 03 21 23 92 36
Télécopie : 03 21 23 92 73

Mél : bruno.benard@dgif.finances.gouv.fr
bruno.deflandre@dgif.finances.gouv.fr
jean-pierre.santerne@dgif.finances.gouv.fr

ARRAS, le 5 Mai 2015

Note pour

Mesdames et Messieurs les Responsables de Service
Mesdames et Messieurs les agents de catégorie A affectés
dans le Pas de Calais

Objet : Mouvement des agents de catégorie A – Année 2015
Mouvement local du 1^{er} Septembre 2015

PJ :

- Fiche de vœux
- Liste des affectations possibles en CAPL

Mesdames et Messieurs les inspecteurs sont informés de l'organisation d'un mouvement local complémentaire destiné à l'attribution des emplois de catégorie A.

Les affectations seront prononcées après consultation de la Commission Administrative Paritaire Locale n°1.

La date d'effet du présent mouvement est fixée au **1^{er} septembre 2015**.

1- Agents concernés par le mouvement local

Devront obligatoirement souscrire une fiche de vœux :

- les agents affectés ou mutés dans le ressort de la Direction, dans une mission/structure (Gestion Fiscale, Contrôle, Fiscalité Immobilière ou Gestion des Comptes Publics) offrant plusieurs postes de travail à la même résidence d'affectation nationale (RAN) ;
- les agents qui font l'objet d'une affectation provisoire (retour de CLD) ou qui sont détachés à leur demande, pour convenances personnelles, à la même résidence et dans la même structure, sur un emploi autre que celui sur lequel ils ont été officiellement nommés ;

Peuvent souscrire une fiche de vœux, les agents affectés au cours des mouvements précédents et qui désirent changer d'emploi dans le cadre de leur résidence d'affectation nationale et de leur mission/structure actuelle, à la condition de satisfaire à l'obligation de délai de séjour de un an.

Il est précisé que les agents en position de détachement qui désirent établir une fiche de vœux, ne pourront porter leur choix que sur des postes de leur RAN et sur leur mission/structure (ex : un agent affecté gestion fiscale sur Lens, et détaché en gestion des comptes publics à Arras : la fiche de vœux ne peut concerner que les postes en gestion fiscale sur la RAN de Lens).

Par ailleurs, les agents nommés « ALD » (à la disposition du Directeur) ont la possibilité d'exprimer leurs souhaits afin, dans la mesure du possible, d'en tenir compte lors des opérations de renfort des services. Il en est de même des agents affectés « Direction ».

2- Les règles de gestion

Les règles d'affectation au niveau local sont les suivantes :

- Tous les agents affectés au mouvement national à une résidence et (ou) dans une mission/structure et une spécialité déterminées sont affectés au mouvement local en qualité d'agent titulaire d'un service.
- Dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, l'affectation des agents titulaires s'effectue selon l'ancienneté administrative détenue dans leur grade-échelon et en respectant l'ordre des choix émis dans les fiches de vœux.
- L'affectation d'un agent dans un service n'est possible qu'autant que le nombre d'agents titulaires n'excède pas le TAGERFIP – Tableau de Gestion de Référence des Finances Publiques dudit service.
- Les agents arrivant au 01/09/2015, suite au mouvement national, sur une résidence du Pas-de-Calais et (ou) dans une structure et une spécialité déterminées, doivent faire une fiche de vœux pour obtenir, au mouvement local, un poste de titulaire dans un service de la résidence dès lors qu'il existe dans cette dernière plusieurs services relevant de ladite structure. La liste des missions/structures est jointe à la présente note.
A contrario, n'ont pas à souscrire de fiche de vœux, les inspecteurs ayant obtenu dans le cadre du mouvement national, l'affectation CDIF, SPF, BCR, Huissier ou Chef de poste comptable.

Dans la perspective du mouvement local du **1er septembre 2015** qui sera soumis à l'avis de la CAPL, les agents concernés voudront bien adresser à la Direction une fiche de vœux conforme au modèle ci-joint, à l'exclusion de tout autre imprimé, **pour le vendredi 5 Juin 2015 au plus tard** (en fonction des suites de la CAPN, les délais pourront être revus).

La fiche de vœux sera établie en version « papier » et transmise à la direction par l'intermédiaire des responsables de service et chefs de poste. Parallèlement, et afin d'éviter tout retard, l'agent adressera la fiche de vœux au service des ressources humaines en dématérialisé.

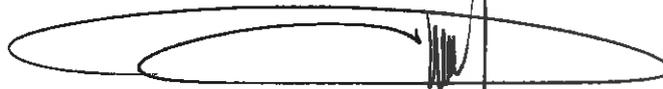
Mesdames et Messieurs les Chefs de service voudront bien porter immédiatement la présente note à la connaissance de tous les agents placés sous leur autorité sans omettre d'informer par courrier de préférence, les agents en congé.

Pour assurer la parfaite publication du dispositif, il conviendra d'inviter chaque agent à émarger de sa signature la présente note qui devra être retournée par voie dématérialisée au Service des Ressources Humaines de la Direction.

Toute difficulté particulière d'application de la présente note sera signalée par les agents, aux correspondants désignés ci-après :

Bruno DEFLANDRE Tél 03-21-23-92-36
Jean-Pierre SANTERNE Tél 03-21-51-91-62

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, horizontal oval shape with a vertical line extending upwards from its right side, ending in a series of vertical strokes.

Andrée AMMIRATI

